



AVIS AUX HABITANTS DE LA COMMUNE

JUMELAGE

La Municipalité et le comité du jumelage remercient très chaleureusement toutes les personnes qui ont contribué d'une manière ou d'une autre à la réussite de cette belle fête. Une réception de remerciement sous forme d'un apéro dînatoire aura lieu samedi 28 octobre 2006 à partir de 11 heures au stand de tir. Au plaisir de vous retrouver nombreux et de partager quelques heures agréables en votre compagnie !

CONSEIL GENERAL

La prochaine séance du Conseil Général aura lieu le mercredi 1^{er} novembre 2006 à 20 heures dans la salle de l'abri PCi dans le bâtiment communal. Pour être admis au Conseil Général, il faut être électeur au sens de l'article 5 LEDP, domicilié dans la commune et avoir prêté serment. Les habitants étrangers ont également la possibilité de se faire assermenter, à condition de vivre depuis au moins dix ans en Suisse, dont trois dans le canton de Vaud. Si vous êtes intéressé(e)s, si vous avez des questions, n'hésitez-pas de vous adresser à l'administration communale ; une brochure avec les points essentiels y est à votre disposition.

CAMPAGNE DE MESURES DE RADON

Le Service de l'environnement et de l'énergie réalisera, à partir du mois de novembre 2006, une campagne de mesures de radon. Le radon est un gaz radioactif provenant du sol qui pénètre à l'intérieur des maisons. Les zones de concentration élevées en radon se trouvent principalement dans les Alpes et le Jura. Néanmoins, certains bâtiments concernés ont été trouvés sur le Plateau. Par conséquent, il s'avère nécessaire d'effectuer des mesures extensives sur le territoire vaudois. Ces mesures seront gratuites et un rapport sera remis aux participants propriétaires de maisons à valeurs élevés.

Si vous êtes intéressés à participer à cette campagne, ou si vous souhaitez obtenir des informations supplémentaires, nous vous prions de prendre contact avec le bureau du Greffe avant le 31 octobre 2006.

COMMANDE DE BOIS

En annexe veuillez trouver la traditionnelle fiche pour la commande de bois de feu.

La Municipalité

Saint-Oyens, le 10 octobre 2006 bb